

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2021 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60 - 75 - 77 - 78 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95. La tarification des annonces judiciaires et légales est définie par l'arrêté du ministère de la Culture et la Communication du 7 décembre 2020 et est la suivante pour les départements d'habilitation du Parisien : Annonces judiciaires et légales de Constitution de sociétés commerciales : tarif forfaitaire : Société anonyme (SA) 395€ HT - Société par actions simplifiée (SAS) 197€ HT - Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) 141€ HT - Société en nom collectif (SNC) 219€ HT - Société à responsabilité limitée (SARL) 147€ HT - Société à responsabilité limitée unipersonnelle (dite « entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée », EURL) 124€ HT. Annonces judiciaires et légales hors Constitution de sociétés commerciales : tarifs HT à la ligne : 60 (4,37 €) - 75/92/93/94 (5,39 €) - 77/78/95 (5,14 €)

Enquête Publique



1 rue Frédéric Bastiat - 75008 Paris
www.publilegal.fr
Tél : 01.42.96.96.58

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE
Direction de la coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial

RAPPEL - AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à la demande d'autorisation de
recherche de gîte géothermique à basse
température présentée par la société Dalkia

Le public est informé qu'en application de l'arrêté préfectoral n°2021 - 134 du 21 septembre 2021, il sera procédé, du **lundi 11 octobre 2021 à 9h au vendredi 12 novembre 2021 à 17h inclus**, soit pendant une durée de 33 jours consécutifs, à une enquête publique relative à la demande présentée par la société Dalkia afin d'obtenir une autorisation de recherche de gîte géothermique à basse température.

Le périmètre de recherche concerne les communes de Nanterre, Suresnes, Clichy-la-Garenne, Puteaux, Courbevoie, Neuilly-sur-Seine, Bois-Colombes, Colombes, La-Garenne-Colombes, Asnières-sur-Seine, Levallois-Perret et Paris (XVI^{ème} arrondissement).

Par décision rendue le 8 septembre 2021, madame la présidente du tribunal administratif de Cergy-Pontoise a désigné monsieur Gérard Bonnevie, ingénieur général de l'armement en retraite, comme commissaire-enquêteur.

Il se tiendra à la disposition du public avec le dossier d'enquête publique et le registre d'enquête permettant à chacun de consigner ses éventuelles observations et propositions, lors des cinq permanences qu'il assurera aux dates et heures suivantes dans les mairies suivantes :

- À la mairie de Puteaux - service urbanisme - bureau 108 - 131 rue de la République :

- **lundi 11 octobre 2021, de 9h à 12h ;**
- **samedi 30 octobre 2021, de 9h à 12h ;**
- **mercredi 10 novembre 2021, de 14h30 à 17h30.**

- À la mairie de Courbevoie - 2 place de l'hôtel de ville :

- **lundi 18 octobre 2021, de 13h30 à 17h30 ;**
- **le jeudi 4 novembre 2021, de 16h30 à 19h30.**

De plus, le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public lors de permanences téléphoniques de vingt minutes, à réserver par le biais du site dédié à l'enquête publique <http://dalkia-puteaux-courbevoie.enquetepublique.net>, dans les créneaux indiqués ci-dessous :

- **lundi 25 octobre 2021, de 14h30 à 17h30 ;**
- **mercredi 27 octobre 2021, de 9h à 12h.**

Le siège de l'enquête publique est fixé en mairie de Puteaux - service urbanisme - bureau 108 - 131 rue de la République. Le public pourra envoyer à cette adresse ses observations et propositions par voie postale à l'attention du commissaire-enquêteur.

Le dossier d'enquête, qui ne contient pas d'étude d'impact, sera mis à disposition du public, du **lundi 11 octobre 2021 au vendredi 12 novembre 2021 inclus** aux lieux, jours et heures suivants :

- **Mairie de Nanterre** - direction de l'environnement - Tour A - 6^{ème} étage - 88-118 rue du 8 mai 1945 :

- **du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.**

- **Mairie de Suresnes** - hall de la mairie - 2 rue Carnot :

- **du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h ;**
- **le samedi de 9 h à 12h.**

- **Mairie de Clichy-la-Garenne** - direction générale des services techniques - 51 rue Pierre :

- **du lundi au vendredi de 8h à 17h.**

- **Mairie de Puteaux** - service urbanisme - bureau 108 - 131 rue de la République :

- **du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 ;**
- **le samedi de 9h à 12h.**

- **Mairie de Courbevoie** - hall d'accueil - 2 place de l'hôtel de ville :

- **les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 17h30 ;**
- **le jeudi de 8h30 à 19h30 ;**
- **le samedi de 9h00 à 12h00.**

- **Mairie de Neuilly-sur-Seine** - service développement durable - 3 boulevard Mermoz :

- **du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.**

- **Mairie de Bois-Colombes** - guichet accueil unique - 15 rue Charles Duflos :

- **du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 ;**
- **le samedi de 8h30 à 12h.**

- **Mairie de Colombes** - place de la République :

- **Le lundi de 10h30 à 17h30 ;**
- **du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 ;**
- **le samedi de 8h30 à 12h.**

- **Mairie de La Garenne-Colombes** - accueil de la mairie - 68 boulevard de la République :

- **du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 ;**
- **le samedi de 8h45 à 12h.**

- **Mairie d'Asnières-sur-Seine** - accueil de l'Hôtel de Ville - 1 place de l'hôtel de ville :

- **du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 ;**

- **Mairie de Levallois-Perret** - direction de l'urbanisme et de l'aménagement - 4^{ème} étage - 66 bis rue du Président Wilson :

- **du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00.**

- **Mairie du XVI^{ème} arrondissement de Paris** - service des affaires générales - bureau 209 - 71 avenue Henri Martin :

- **du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.**

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra également envoyer ses observations et propositions par voie électronique sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : dalkia-puteaux-courbevoie@enquetepublique.net

ou les envoyer sur la boîte fonctionnelle de la préfecture des Hauts-de-Seine : pref-enquetes-publiques-dre@hauts-de-seine.gouv.fr

Dans les mêmes conditions de durée, les pièces du dossier seront également mises à disposition du public sur le site internet suivant : <http://dalkia-puteaux-courbevoie.enquetepublique.net>

Ainsi que sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine : <https://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2021-projets/Dalkia-Puteaux-Courbevoie>

Ainsi que sur le site de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris : <https://www.prefectures-region.gouv.fr/ile-de-france/documents-publications>

Le dossier sera en outre consultable sur un poste informatique situé dans les locaux des mairies précitées.

A l'expiration du délai d'enquête publique, les registres seront mis à disposition du commissaire-enquêteur et clos par lui.

Dans le délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur établira un rapport qui relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations consignées ou annexées aux registres. Le rapport comportera le rappel de l'objet du projet, la liste de l'ensemble des pièces figurant dans le dossier d'enquête, une synthèse des observations du public, une analyse des propositions produites durant l'enquête et, le cas échéant, les observations du responsable du projet en réponse aux observations du public.

Le commissaire enquêteur consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, défavorables avec réserves ou défavorables au projet soumis à l'enquête publique.

Il transmettra ensuite au préfet des Hauts-de-Seine le dossier d'enquête avec son rapport et ses conclusions motivées dans le délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête. Le commissaire-enquêteur transmettra simultanément une copie de son rapport et de ses conclusions à la présidente du tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

Dès réception en préfecture des Hauts-de-Seine, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront transmis aux maires des communes précitées pour y être tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ces documents le seront aussi au bureau de l'environnement de la préfecture des Hauts-de-Seine et seront en outre consultables sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine ainsi que sur celui de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris pendant un an.

Le présent avis d'enquête publique sera publié, par les soins du préfet des Hauts-de-Seine et en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans les départements concernés par l'enquête publique.

Dans les mêmes conditions, cet avis sera publié sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine ainsi que sur celui de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris.

Le même avis sera publié par voie d'affichage sur les communes précitées, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute sa durée. Dans les mêmes conditions, le demandeur procèdera à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation des travaux.

La demande déposée donnera lieu à une décision d'autorisation ou de refus, prise par arrêté du préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris et du préfet des Hauts-de-Seine.

Des informations sur le présent projet peuvent être demandées au responsable du projet :

Monsieur Fabien Rambeaud
Directeur ingénierie
Dalkia
Tour Europe
33 place des Corolles - 92400 Courbevoie
01 71 09 77 94

EP 21-362

contact@publilegal.fr

DEVILLE CAPITAL

SARL Unipersonnelle
au capital de 319.457,40 euros
Siège social :
24 rue Henri Barbusse
92300 LEVALLOIS-PERRET
834 961 690 RCS NANTERRE

Le 20 septembre 2021, l'AGE a décidé de transférer le siège social au 8 rue Gabriel Péri 92300 LEVALLOIS-PERRET.
Mention faite au RCS de NANTERRE

Enquête Publique



PREFET DES HAUS DE SEINE

Direction de la coordination des politiques
publiques
et de l'appui territorial

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
COMMUNE DE NANTERRE

Avis d'ouverture d'enquête parcellaire complémentaire concernant l'acquisition, au bénéfice de Paris La Défense, de la parcelle de terrain cadastrée section AH n°366 située 353 rue de La Garenne à Nanterre nécessaire à la réalisation du projet d'aménagement de la ZAC des Groues.

Par arrêté préfectoral, il sera procédé du lundi 11 octobre 2021 - 9h00 - au mardi 26 octobre 2021 - 12h00 - inclus, soit pendant 15 jours consécutifs, à une enquête parcellaire complémentaire relative à l'acquisition, au bénéfice de la

PARIS LA DÉFENSE

de la parcelle de terrain cadastrée section AH n°366 située 353 rue de La Garenne à Nanterre nécessaire au projet d'aménagement de la ZAC des Groues à Nanterre.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Nanterre - Hôtel de ville - 130 rue du 8 mai 1945 - Tour A - 12^{ème} étage - salle 12.01 - 92000 Nanterre, où les observations peuvent être adressées par écrit à l'attention personnelle du commissaire enquêteur. Ces observations seront annexées au registre d'enquête.

Monsieur Olivier Jacque, ingénieur général honoraire de la ville de Paris en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public avec le dossier d'enquête et le registre d'enquête permettant à chacun de consigner ses éventuelles observations, lors des trois permanences qu'il assurera au siège de l'enquête, à l'adresse indiquée précédemment :

- le lundi 11 octobre 2021 de 9h00 à 12h00
- le jeudi 21 octobre 2021 de 14h30 à 17h30
- le mardi 26 octobre 2021 de 9h00 à 12h00

Dans le respect des mesures de distanciation sociale et des consignes sanitaires liées à l'épidémie de Covid-19, le public pourra consulter le dossier d'enquête, après avoir pris rendez-vous avec Madame Catherine Patchez par téléphone au 01.72.25.46.75 ou par mail à cathy.patchez@mairie-nanterre.fr. Le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois, à compter de la clôture de l'enquête parcellaire complémentaire, pour dresser le procès-verbal de l'opération et donner son avis motivé sur l'emprise des ouvrages projetés.

Ces documents seront tenus à disposition du public, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la préfecture des Hauts-de-Seine, à la mairie de Nanterre, ou pourront être consultés sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2021/NANTERRE>

Toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication de ces documents à la mairie de Nanterre ou à la préfecture des Hauts-de-Seine (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques, section enquêtes publiques et actions foncières).

Les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'us fruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont tenues de se faire connaître à l'expropriant dans un délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions des articles L 311-1 à L 311-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, déchues de tous droits à l'indemnité.

Le préfet,

Constitution de société

Par ASSP en date du 05/10/2021, il a été constitué une SAS dénommée :

DIMA RENOVATION

Siège social : 4 avenue Laurent Cély 92600 ASNIÈRES-SUR-SEINE
Capital : 6000 €
Objet social : Tous travaux de bâtiment. Travaux de revêtements des sols et des murs
Président : M PARA Serge demeurant 4 rue de Senlis 60560 ORRY-LA-VILLE, jusqu'à la prochaine assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : Les cessions d'actions à un tiers à quelque titre que ce soit sont soumises à l'agrément préalable de la société. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NANTERRE.

Aux termes d'un acte authentique reçu le 05/10/2021 par Maître Ilkay RENKLICAY, Notaire à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100) - 152 route de la Reine, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale :

AUORE DE NICE

Objet social : La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Siège social : 27 traverse Jules Guesde, 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
Capital : 140 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NANTERRE

Gérance : Monsieur CHANG Ning, demeurant 27 traverse Jules Guesde, 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
Clause d'agrément : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Insertions diverses

M. RAMOS SEQUEIRA CARLOS MANUEL né le 08/02/1945 à SAO JACINTO - AVEIRO - PORTUGAL, demeurant APPARTEMENT 201 - IMMEUBLE 7 A - 6 ALLEE MICKAEL LE-FEBVRE 92600 ASNIÈRES-SUR-SEINE dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique (RAMOS SEQUEIRA) celui de SEQUEIRA RAMOS.

La reproduction de nos petites annonces est interdite



Publiez votre
annonce légale
avec Le Parisien

Rendez-vous sur
leparisien.annonces-legales.fr

Divers société

SCI DAM

SCI au capital de 100 Euros
Siège social :
24 rue Henri Barbusse
92300 LEVALLOIS-PERRET
893 880 765 RCS NANTERRE

Le 20 septembre 2021, l'AGE a décidé de transférer le siège social au 8 rue Gabriel Péri 92300 LEVALLOIS-PERRET.
Mention faite au RCS de NANTERRE

TWEET BOX

SARL au capital de 1000 € Siège social :
176 ave Charles de Gaulle 92522 NEUILLY-SUR-SEINE RCS NANTERRE
891701427

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 31/07/2021 il a été décidé : d'approuver les comptes définitifs de la liquidation; de donner quitus au liquidateur, M SOKHONA Mohamed demeurant 33 ave des Genottes 95800 CERGY pour sa gestion et décharge de son mandat; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/07/2021. Radiation au RCS de NANTERRE.

3F SYSTEMS

SARL au capital de 12195 € Siège social :
51 ROUTE DE LA REINE 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT RCS NANTERRE
431551084

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 02/10/2021, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 30/09/2021, il a été nommé liquidateur(s) M FANSI JEAN BERNARD demeurant au 51 RUE ANDRE GIDE 78370 PLAISIR et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés chez le liquidateur. Mention en sera faite au RCS de NANTERRE.

TWEET BOX

SARL au capital de 1000 € Siège social :
176 ave Charles de Gaulle 92522 NEUILLY-SUR-SEINE RCS NANTERRE
891701427

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 31/07/2021, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/07/2021, il a été nommé liquidateur(s) M SOKHONA Mohamed demeurant au 33 ave des Genottes 95800 CERGY et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés chez le liquidateur. Mention en sera faite au RCS de NANTERRE.